

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021



L'an deux mille vingt-et-un, le 21 Janvier à 19 Heures 30 Minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CAPTIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Captieux, sous la présidence de Mme Christine LUQUEDEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Janvier 2021

Présent.e.s: C. LUQUEDEY, J.-L. GLEYZE, D. COURREGELONGUE, J. VANBRABANT, J.-M. MATHA, D. DUCOS, D. PETIT, B. FAGET, V. GOUZON, A. LABOURGUIGNE, P. SANGO
Excusé.e.s: M. LE COZE, J. KONSCHELLE, T. LEXTERIAQUE, P. CALDERON

Secrétaire de séance : D. COURREGELONGUE

Demande d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention du Département pour les travaux de rénovation de l'église Saint-Martin

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'un diagnostic opéré en janvier 2012 par Monsieur Leblanc (cabinet Architecture Patrimoine) a établi que le bâtiment de l'église présente des risques importants en matière de sécurité liés à une dégradation structurelle de l'édifice et a préconisé une rénovation en 7 tranches.

Elle donne ensuite la parole à Monsieur Didier COURREGELONGUE, 3^{ème} Adjoint, qui rappelle, à son tour, que, dans sa séance du 26 Mai 2014, le précédent Conseil municipal avait décidé d'approuver la première tranche des travaux côté Sud s'élevant à 188 685 €. Il précise ensuite que, depuis, la dégradation structurelle de l'édifice s'est poursuivie, notamment du côté de la charpente et de la couverture de l'édifice côté Nord, invitant à envisager la mise en œuvre de la tranche 4 « Restauration des maçonneries extérieures et des toitures du collatéral et de la chapelle nord, des sacristies et des chapelles occidentales » dont le devis estimatif s'élève à 178177 € HT.

Afin de mener à bien ce projet qui nécessite un engagement financier conséquent, Madame la Maire propose de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, ainsi qu'une subvention du Conseil départementale de la Gironde au titre des aides à l'investissement des communes relatives au patrimoine non protégé. Du côté de l'Etat, une subvention de 61 250 € est susceptible d'être sollicitée, correspondant à 35 % d'un montant subventionnable de 175 000 €. Du côté du Département, une subvention de 30 000 € est susceptible d'être sollicitée, correspondant à 25 % d'un montant subventionnable de 120 000 €. Madame la Maire précise en outre que l'association pour l'église Saint-Martin s'est déclarée prête à engager une campagne de mécénat populaire.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la quatrième tranche des travaux de mise en sécurité de l'église pour un montant de 178 177 € HT ;
- De solliciter au titre de l'année 2021 l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de cette quatrième tranche à hauteur de 35 % de 175 000 €, soit 61 250 € ;
- De solliciter du Conseil départemental de la Gironde l'octroi d'une subvention à hauteur de 25 % de 120 000 €, soit 30 000 € ;
- D'approuver le plan de financement comme suit :
 - Subvention au titre de la DETR : 61 250 €
 - Subvention du Conseil départemental de la Gironde : 30 000 €
 - Mécénat populaire : 5 000 €
 - Autofinancement et/ou emprunt : 81 927 €
 - Total hors-taxes : 178 177 €
- D'autoriser Madame la Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Cession de parcelles communales à la société Falières Nutrition

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que, le 30 janvier 2020, le Conseil municipal a décidé de procéder à la cession de la parcelle AB430 d'une superficie de 3000m² dont 760m² de bâtiment, ainsi que de la parcelle AB 583, à la société Falières Nutrition.

Elle donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Luc GLEYZE, 1^{er} Adjoint, qui explique à l'assemblée que depuis cette date :

- Monsieur et Madame FALIERES se sont déclarés intéressés par l'acquisition supplémentaire d'une partie de la parcelle AB 585 reliant le site actuel de la société Falières Nutrition à la voie Airbus, laquelle pourrait permettre de desservir la société Falières Nutrition le jour où la voie Airbus deviendra une route départementale ou une voie communautaire ;
- Monsieur Bernard BORDES, exerçant son activité chemin des résineux, a fait part de son intérêt pour une partie de la parcelle AB 583 pour pouvoir tourner avec les gros porteurs, à laquelle Monsieur et Madame BORDES sont prêts à renoncer.

Monsieur Jean-Luc GLEYZE propose ensuite à l'assemblée de céder ces trois parcelles pour un montant de 200 000 €, sachant que France Domaines a estimé à 198 000 € la parcelle AB 430 comprenant le bâtiment dit « Mesima », lequel nécessitera cependant une opération coûteuse de désamiantage à la charge des futurs acquéreurs. Il insiste en outre sur l'importance de soutenir le développement d'acteurs économiques locaux comme la société Falières Nutrition et rappelle le projet de Monsieur et Madame FALIERES de développer un pôle nutrition et santé à Captieux qui pourrait contribuer à faire venir d'autres entreprises sur le territoire capsylvain et à assurer le développement de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Madame la Maire à vendre à Monsieur et Madame FALIERES et à Monsieur BORDES ou à toute société qu'il leur plairait de se substituer, les parcelles cadastrées AB 430, AB 583 et AB 585 partie au prix de 200 000 € ;
- De mandater le géomètre pour le bornage des nouvelles parcelles ;



- D'autoriser Madame la Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la cession de ces terrains et signer tous les documents relatifs à cette cession.

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

Cession de parcelles communales à la société Air et bois

Madame la Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier que Monsieur Philippe LABOURDETTE, gérant de la société Air et bois (dont le nom commercial est Cap'cabane), a adressé à la commune de Captieux afin d'acheter les parcelles communales actuellement louées par Air et bois A 225, 226, 624, 627, 634, 639, 635 pour une superficie totale de 11 hectares et 85 ares. Elle précise que ce courrier a été préalablement étudié en réunion du Bureau municipal et que Madame Morgane LE COZE, 2^{ème} Adjointe, n'a alors pas pris part aux discussions relatives à la demande de Monsieur LABOURDETTE.

Monsieur Philippe LABOURDETTE propose en effet au Conseil municipal d'acquérir les parcelles actuellement louées par la société Air et bois pour un montant de 59 250 €. Une estimation faite par la commune en ce qui concerne les pins des parcelles concernées permet d'en évaluer le montant à 60 000 €.

Madame la Maire insiste sur l'importance et la relative urgence de cette acquisition pour Monsieur LABOURDETTE. La société Air et bois est en effet liée à la commune par un bail emphytéotique administratif qui rend les établissements bancaires réticents à accorder des prêts pour la réalisation de nouveaux investissements. Monsieur LABOURDETTE était par ailleurs en disponibilité jusqu'à la fin de l'année dernière; son employeur pouvait se porter garant des prêts pour la réalisation de nouveaux investissements, ce qui n'est désormais plus possible avec la fin de sa mise en disponibilité.

Monsieur Jean-Luc GLEYZE intervient pour rappeler que l'acquisition des parcelles communales précédemment citées était au demeurant le projet initial de la société Air et bois, lors de son arrivée à Captieux il y a une décennie. La solution du bail emphytéotique administratif avait été cependant retenue dans un premier temps par prudence en attendant que le projet fasse la preuve de sa réussite, dont plus personne ne doute aujourd'hui.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Madame la Maire à vendre à Monsieur LABOURDETTE ou à toute société qu'il lui plairait de se substituer les parcelles cadastrées A 225, 226, 624, 627, 634, 639, 635 pour une superficie totale de 11 hectares et 85 ares au prix de 60 000 €;
- D'autoriser Madame la Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la cession de ces terrains et signer tous les documents relatifs à cette cession.

Pour: 14

Contre: 0

Abstention: 1



Cession d'une parcelle à Monsieur et Madame Tatard

Madame la Maire rappelle à l'assemblée le projet de l'actuelle municipalité de développer une zone d'activités économiques route de Lucmau.

Elle donne la parole à Monsieur Jean-Luc GLEYZE, 1er Adjoint, qui explique que Monsieur et Madame Tatard ont fait part de leur intérêt pour une parcelle de 1 500 m² dans le cadre des activités de leur société de ferronnerie et d'artisanat campanaire ACH NHP Services. Une estimation du terrain a été réalisée par Gironde ressources à hauteur de 5€/m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Madame la Maire à vendre à Monsieur et Madame Tatard ou à toute société qu'il leur plairait de se substituer la parcelle cadastrée A687 au prix de 5€ le m², soit 7 500 €;
- D'autoriser Madame la Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la cession de ce terrain et signer tous les documents relatifs à cette cession.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acquisition d'une parcelle du groupement forestier Les trois ruisseaux

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 17 Septembre 2020, le Conseil municipal a décidé l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles D 444 partie et D 995 partie d'une superficie de 16a 14ca correspondant à la voie privée des garages de la cité Brémontier.

Conjointement aux actes relatifs à cette rétrocession, il était prévu que le groupement forestier Les trois ruisseaux, représenté par Monsieur Marcel DU CAUZE DE NAZELLE, propriétaire contigu, cède à la commune de Captieux une petite parcelle moyennant le prix d'un euro symbolique et ce, afin d'agrandir la voirie nouvellement cadastrée section D 995.

Un document d'arpentage a depuis été établi par le géomètre. La parcelle proposée à la commune est donc la parcelle nouvellement numérotée 939 issue de la division du n°841 d'une superficie de 1a 43ca lieudit Saint Blaise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle D 939 d'une superficie de 1a43ca par la commune de Captieux ;
- De confier à l'office notarial SELARL SABRINA LAMARQUE-LAGÜE la réalisation de l'acte permettant ladite acquisition ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer l'acte notarié et tous les autres documents afférents à ce dossier.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0



Ouverture d'une ligne de trésorerie

Madame la Maire expose à l'assemblée qu'une consultation a été faite auprès de deux organismes bancaires (Caisse d'épargne et Crédit agricole) pour une ligne de trésorerie sur une année de 100 000 €. Elle explique que l'ouverture d'une ligne de trésorerie permettrait de pallier les versements tardifs de subventions, par exemple.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Captieux décide de contracter auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie » d'un montant maximum de 100 000 €.

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie décide de contracter auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
 - Durée : un an maximum
 - Taux variable -0,545 %
 - Marge fixe 0,72 %
 - Taux d'intérêt applicable 0,175 %
- Frais de dossier : 110 €
- Commission d'engagement : 150 €

Le calcul des intérêts se fait uniquement sur le montant des fonds utilisés. Les intérêts sont prélevés par débit d'office chaque trimestre.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le Conseil Municipal autorise Madame La Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec le Crédit Agricole d'Aquitaine.

Article-3

Le Conseil Municipal autorise Madame La Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0



Avance remboursable du Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde

Madame la Maire expose à l'assemblée que des travaux neufs d'éclairage public ont été réalisés en 2019. Ils ont fait l'objet d'une convention entre le Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG) et la commune dans le cadre d'un transfert de compétence. Elle a pour objet de formaliser les modalités juridiques et financières de l'avance remboursable en éclairage public concédé.

Ainsi les travaux d'éclairage public se sont élevés à 12 971,57 €, financés par le SDEEG. La commune s'est engagée à rembourser le SDEEG à raison de 10 % par an pendant 10 ans selon un échéancier produit à compter de 2020, échéance constante de 1297,16 € payable au 30 juin de 2020 à 2029.

Les opérations d'ordre comptables n'ayant pas été passées ni sur le budget 2019, ni sur le budget 2020, il convient de voter par anticipation plusieurs prévisions budgétaires afin de régulariser l'échéance de 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter par anticipation les prévisions budgétaires suivantes :

DEPENSES : Art. 21354-041 12 971,57 €

RECETTES : Art. 168758-041 12 971,57 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monétisation du compte épargne-temps

Ce point est reporté à une réunion ultérieure du Conseil municipal.

Signature d'une convention avec le Conseil départemental de l'accès au Droit de la Gironde

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 20 Janvier 2020, le Conseil municipal s'est exprimé en faveur de l'installation d'un relais d'accès au Droit (désormais dénommé point Justice) au sein de l'espace France services (eFs) de Captieux. Il s'agit d'une permanence d'information juridique généraliste organisée par le Conseil départemental de l'accès au Droit de la Gironde (CDAD 33) et assurée par une association, Infodroits, une fois par mois dans le bureau de confidentialité du nouvel eFs de Captieux.

En raison du contexte sanitaire, les premières permanences n'ont pu voir le jour qu'en octobre dernier. Une convention avait été signée pour l'année 2020, sans reconduction. Il s'agit donc aujourd'hui d'autoriser Madame la Maire à signer une nouvelle convention pour l'année 2021.

Madame la Maire précise que cette permanence doit nécessairement être co-financée par le CDAD 33 et la collectivité d'accueil, afin que soit marquée la volonté locale de soutenir l'accès



au Droit, comme le souhaite le CDAD 33. Ce co-financement n'est pas nécessairement égalitaire entre les parties. Pour rappel, en 2020, la collectivité a choisi de contribuer à hauteur de 20€ de l'heure TTC.

Madame Dominique DUCOS, Conseillère municipale, souhaite savoir si les permanences mises en place depuis octobre trouvent leur public. Madame la Maire lui répond que c'est le cas. Elle souligne que des actions de communication ont été mises en œuvre pour faire connaître ce point Justice, et plus largement l'eFs de Captieux, avec notamment, en Janvier de cette année, une réunion de présentation de l'offre de services à destination des maires de l'ex-canton de Captieux-Grignols et des autres acteurs institutionnels du territoire. Plusieurs séances de découverte de l'eFs seront par ailleurs prochainement proposées aux travailleurs de l'ESAT. Charge également aux élu.e.s, comme le souligne Monsieur Jean-Luc GLEYZE, 1^{er} Adjoint, de faire connaître l'eFs aux habitant.e.s de Captieux et des alentours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'organiser une permanence mensuelle de 3 heures du point Justice à l'eFs de Captieux sur 12 mois en 2021 ;
- De financer une partie du coût d'intervention d'Infodroits à hauteur de 20 € de l'heure TTC ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec le CDAD 33 et Infodroits et tous les documents afférents à ce dossier.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Signature d'une convention relative à l'opération Objectif Nage 33

Madame la Maire informe l'assemblée que le Département propose de renouveler l'opération Objectif Nage 33 sur la saison 2021 du mercredi 7 Juillet 2021 au samedi 17 Juillet 2021.

Elle précise qu'il sera demandé à la commune de :

- prévoir 3 prélèvements d'analyse des eaux ;
- prévoir l'arrêté autorisant la baignade pour la seule opération ;
- prévoir une douche ;
- prévoir l'hébergement des deux maîtres-nageurs sauveteurs ;
- diffuser et relayer le plan de communication de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De renouveler l'opération Objectif Nage 33 en 2021 ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention Objectif Nage 33 en 2021 et tout document relatif à ce dossier.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0



Signature d'une convention avec la société Mourlan

Madame la Maire informe l'assemblée que la société Mourlan installée à Lavazan a sollicité à nouveau la commune de Captieux pour réaliser du stockage de bois aux fins de broyage sur le site de l'ancienne centrale à béton autoroutière.

Elle donne la parole à Monsieur Didier COURREGELONGUE, 3^{ème} Adjoint, qui explique qu'il s'agit d'une installation provisoire pendant six mois, qui vise à déposer sur site des copeaux de bois provenant de coupes rases. Ils seront broyés sur site, puis répandus dans les semis pour amendement. Une convention est donc proposée au Conseil municipal, prévoyant la location de cette plate-forme à raison de 200 € par mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De louer la plate-forme de l'ancienne centrale à béton autoroutière à la société Mourlan ;
- D'établir une convention avec la société Mourlan prévoyant la location de cette plate-forme pendant 6 mois à compter du 1^{er} Janvier 2021 moyennant un loyer de 200 € mensuel ;
- De procéder avant installation de la société Mourlan à un état des lieux signé par les deux parties, qui servira de support à un contrôle *a posteriori* concernant la remise en état du site ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Signature d'une convention avec la société Médinopia

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que les communes de Captieux et de Préchac se sont alliées ces derniers mois pour chercher un médecin généraliste dont elle mutualiserait les services.

Les élu.e.s des deux communes ont ainsi rencontré ces derniers mois plusieurs cabinets de recrutement, dont les recherches sont restées pour le moment vaines. Madame la Maire informe que le Conseil municipal de Préchac s'est récemment exprimé en faveur de la signature d'une convention avec la société Médinopia. Elle soumet à son tour cette convention à l'assemblée ; plusieurs élu.e.s émettent alors des réserves quant au montant des prestations proposées par la société Médinopia.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De ne pas avoir recours aux prestations de la société Médinopia ;
- De ne pas autoriser Madame la Maire à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, 1^{er} Adjoint, intervient ensuite pour rappeler à l'assemblée que, parallèlement aux recherches d'un médecin généraliste, plusieurs actions ont été entreprises ces derniers mois pour faire également venir des médecins spécialistes dans la future extension des cabinets médicaux qui verra le jour dans le bâtiment dit « Lamarque ». Il informe l'assemblée que le directeur du centre hospitalier Sud-Gironde a récemment fait le déplacement à Captieux avec trois praticiens (ophtalmologue, orthopédiste, gynécologue) qui pourraient proposer des consultations avancées. Les besoins de ces praticiens sont en cours de définition afin de les intégrer dans le futur cahier des charges de l'extension des cabinets médicaux. D'autres



contacts ont été également pris récemment, *via* d'autres canaux, avec une dentiste et un kinésithérapeute.

Monsieur Jean-Luc GLEYZE fait le pari que la venue de médecins spécialistes permettra d'attirer ensuite un médecin généraliste. Madame la Maire précise que, dès que ces venues seront confirmées, elle rencontrera les professionnels de santé déjà présents sur le territoire afin d'échanger avec eux sur ces projets.

Enfin, Monsieur Bernard FAGET, Conseiller municipal, signale qu'un médecin généraliste a récemment élu domicile à Captieux. Madame la Maire se réjouit d'apprendre une telle nouvelle et se propose de la rencontrer prochainement.

Signature d'une convention avec l'association Allons voir l'église d'à côté 33

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'une exposition de photographies « Trésors méconnus : le patrimoine religieux du Bazadais » est en cours de préparation pour le mois de mars 2021, en partenariat avec l'association Allons voir l'église d'à côté (AVEC) 33. Cette exposition se tiendra dans l'église Saint-Martin, le lieu se prêtant particulièrement bien à la thématique de l'exposition.

Une convention est proposée au Conseil municipal, prévoyant les modalités de participation de la commune à l'exposition à venir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer à 20 le nombre de photographies qui seront exposées ;
- De régler à l'association partenaire 12 € pour chacune des photographies exposées qui pourra être ensuite être rachetée au prix de 6 € pièce par l'association partenaire à l'issue de l'exposition ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec l'association AVEC 33 et tout document relatif à ce dossier.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Tarif repas des Bœufs gras

Madame la Maire informe l'assemblée que le traditionnel repas des Bœufs gras, initialement programmé le Dimanche 7 Février 2021, ne pourra avoir lieu à cette date en raison du contexte sanitaire. Elle propose au Conseil municipal d'organiser, en remplacement de cette manifestation, une vente de plateaux-repas à emporter avec les commerçants de Captieux le Samedi 6 Février 2021 et le Dimanche 7 Février 2021.

Le Conseil municipal, après avoir en avoir délibéré, décide:

- De délivrer, dans le cadre de la régie « Animation et culture », des tickets pour chaque repas réservé ;
- De fixer le prix des repas aux tarifs suivants :
Menu adulte : 20 €
Menu enfant : 10 €

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0



Fixation des montants des droits de place du marché hebdomadaire

Madame la Maire donne la parole à Madame Jacqueline VANBRABANT, Conseillère déléguée, en charge de la mission visant à redynamiser le marché hebdomadaire de Captieux.

Madame Jacqueline VANBRABANT informe ainsi l'assemblée qu'elle a noué ces dernières semaines différents contacts avec des commerçant.e.s susceptibles de venir travailler sur le marché hebdomadaire. Deux d'entre eux – un traiteur de Langon proposant des plats cuisinés du Nord et une poissonnière originaire des Landes – devraient même arriver très prochainement. Madame Jacqueline VANBRABANT travaille également à faire venir un.e charcutier.e.

Elle détaille ensuite les premières mesures prises pour insuffler une dynamique nouvelle au marché hebdomadaire de Captieux, parmi lesquelles l'interdiction de la circulation et du stationnement le lundi matin sur le côté Est de la place de l'église, en complément du côté Sud, visant à donner plus d'espace et de volume au marché. L'installation de panneaux annonçant aux entrées du village la tenue du marché est également à l'étude, même si, comme le rappelle Monsieur Didier COURREGELONGUE, 3^{ème} Adjoint, la réglementation en la matière est particulièrement contraignante.

Madame la Maire précise également que, afin de toucher un plus large public, il a été proposé aux commerçant.e.s du marché de l'organiser un autre jour mais le calendrier des marchand.e.s actuellement présent.e.s ne le permet pas. Elle ajoute que des réflexions portent également sur les dispositifs à envisager pour permettre à un plus grand nombre d'habitant.e.s de Captieux et de son ex-canton, notamment les plus âgé.e.s d'entre eux, de venir au marché. La question de savoir si le minibus utilisé pour le ramassage scolaire le matin et le soir et inutilisé le restant de la journée, propriété de la communauté de communes (CDC) du Bazadais, pourrait servir dans ce cadre a été posée à la CDC du Bazadais mais cela paraît difficilement envisageable, en raison des compétences dévolues à la CDC en matière de mobilité. Madame Delphine PETIT, Conseillère municipale, rapporte des expériences pourtant similaires qui ont vu le jour sur d'autres territoires.

Madame la Maire précise également que, toujours à destination du public des séniors, d'autres actions sont envisagées, notamment en partenariat avec le Pôle Ressources de proximité de l'EHPAD de Captieux Lou Vésin, qui s'est proposé d'intégrer le dispositif Cap Senior piloté par Cap Solidaire visant à emmener des personnes âgées sur des marchés en plein air du Sud Gironde. Le Pôle Ressources est ainsi prêt à organiser de telles sorties à Captieux et de les conclure, en partenariat avec les associations et les commerçants capsylvains, par un chocolat chaud et une discussion de l'actualité, par exemple.

Après quoi, Madame la Maire expose à l'assemblée qu'une des mesures envisagées pour renforcer l'attractivité du marché de Captieux est de revoir les montants des droits de place du marché hebdomadaire. Elle donne la parole à Madame Dominique DUCOS, Conseillère municipale, qu'elle a invitée à travailler sur cette question. Madame Dominique DUCOS préconise ainsi de fixer un montant unique de droit de place, en remplacement des différents montants existant aujourd'hui et variant en fonction de la longueur du stand concerné; elle préconise également de mettre en place un forfait mensuel, voire semestriel, en remplacement du tarif hebdomadaire actuellement en place. Madame Delphine PETIT suggère de proposer deux montants en fonction des besoins de consommation en électricité des commerçant.e.s.



Madame Dominique DUCOS explique qu'il faudrait alors appliquer la même réflexion aux besoins de consommation en eau. Madame Pauline SANGO, Conseillère municipale, estime quant à elle que certaines places sont mieux situées que d'autres sur le marché et qu'un montant unique pourrait ne pas convenir pour cette raison à certain.e.s commerçant.e.s, *a fortiori* si un plan d'occupation avec attribution d'un emplacement permanent est mis en place, comme le suggère Monsieur Didier COURREGELONGUE. La proposition de remplacer le montant hebdomadaire par un montant mensuel fait quant à lui aussi débat, notamment pour les commerçant.e.s ne venant à Captieux qu'une semaine sur deux.

L'assemblée constat qu'avant d'aller plus loin il convient de rencontrer les commerçant.e.s pour leur exposer le projet de nouvelle tarification et recueillir leur avis. Ce point est donc reporté à une réunion ultérieure du Conseil municipal.

Extension de la régie Culture et animation à la vente de tickets de loto

Ce point, qui n'est pas d'actualité en raison du contexte sanitaire et de l'annulation de toutes les manifestations publiques, est reporté à une réunion ultérieure du Conseil municipal.

Refonte de la Charte de la vie associative

Madame la Maire rappelle que le Conseil municipal s'est engagé dans une réflexion visant à clarifier la politique municipale de subventions aux associations.

Une proposition de refonte de la Charte de la vie associative capsylvaïne est ainsi soumise à l'assemblée qui estime cependant le débat prématuré et s'accorde pour reporter ce point à une réunion ultérieure du Conseil municipal.

Refonte du règlement de prêt du matériel festif

Madame la Maire expose à l'assemblée que, dans le sillage des réflexions sur les subventions aux associations, des réflexions doivent être également menées sur la politique municipale de prêt du matériel festif.

Madame la Maire estime, par exemple, que, afin de moins mobiliser les services techniques de Captieux, il pourrait être demandé aux particuliers qui louent chaises et tables auprès de la commune de venir les chercher directement aux ateliers municipaux, plutôt que de se les faire livrer, comme c'est le cas aujourd'hui.

Monsieur Jean-Michel MATHA, Conseiller délégué, revient sur la question de la location des chapiteaux aux particuliers et regrette que, depuis la dernière mandature, elle ne soit plus possible. Monsieur Didier COURREGELONGUE, 3^{ème} Adjoint, explique que la décision de ne plus louer les chapiteaux aux particuliers a été prise pour dégager du temps aux services techniques de Captieux qui, aux beaux jours, pouvaient être sursollicités par le montage des chapiteaux. C'est la raison pour lesquelles la location des chapiteaux a été réservée aux seules associations de Captieux et, en second ressort, celles des communes de l'ex-canton.

Monsieur Bernard FAGET, Conseiller municipal, demande dans quel état se trouvent aujourd'hui les chapiteaux. Monsieur Didier COURREGELONGUE lui répond que les peintures des modules ont été changées ces dernières années. Le tour des modules comporte en



revanche des bâches abimées qu'il conviendra de remplacer dans les prochaines années. Il ajoute que des plots de lestage sont désormais montés avec les chapiteaux afin d'en certifier la sécurité.

Monsieur Jean-Michel MATHA fait part à l'assemblée de sa gêne à l'idée que la commune fasse payer aux associations capsylvaines le prêt du matériel festif. Monsieur Didier COURREGELONGUE estime que cette participation n'est pas élevée et qu'elle permet de responsabiliser les associations. Madame Pauline SANGO souligne qu'une caution est pourtant déjà demandée.

Madame la Maire constate que la question mérite d'être approfondie et la renvoie donc en commission. Ce point est donc reporté à une réunion ultérieure du Conseil municipal.

Compte rendu des réunions des commissions municipales et des représentations

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, 1er Adjoint et Vice-président de la commission « Ressources humaines », informe que la réunion programmée le 22 Décembre 2020 a été reportée à une date ultérieure.

Monsieur Didier COURREGELONGUE, 3ème Adjoint et Vice-président de la commission « Bâtiments communaux, voirie et réseaux, espaces publics », présente un résumé de la dernière réunion de la commission qui a eu lieu le 8 Janvier 2021 :

- Une démarche visant à capturer les pigeons du centre-bourg a été entamée depuis la dernière réunion du Conseil municipal. Deux volières ont été installées, une à l'église (avec un succès mitigé pour le moment) et une autre aux cabinets médicaux, qui est efficace.
- Suite aux intempéries de Mai dernier, des travaux de réparation des voies endommagées ont été réalisés récemment. A cette occasion, le pont de Séguin a été réparé.
- Suite aux intempéries de ce mois de Janvier, de gros problèmes d'écoulement des eaux ont été signalés. Un travail de cartographie des voies communales concernées est en cours.

Madame la Maire en profite pour remercier Monsieur Didier COURREGELONGUE pour le temps et l'énergie qu'il consacre au service d'Eau et d'assainissement et au règlement des problèmes rencontrés sur les installations et les réseaux. A ce propos, Monsieur Didier COURREGELONGUE souligne que le règlement de la récente fuite, conséquente, qui a eu lieu avenue de la Gare a permis de mettre en évidence la qualité de la collaboration entre les régies de Bazas et les services techniques de Captieux. Il souligne également la qualité du travail accompli par les trois agents de Bazas – deux techniques et une administrative – mise à la disposition de la commune de Captieux.

Monsieur Jean-Michel MATHA, Conseiller délégué et Vice-président de la commission « Vie associative et sportive », informe l'assemblée qu'une réunion organisée le 15 Janvier dernier a rassemblé les représentants de 12 associations capsylvaines partageant la même volonté de travailler ensemble. Plusieurs idées ont déjà été avancées, parmi lesquelles une journée des associations qui pourrait se tenir aux arènes de Captieux. Le projet d'une association des associations prend lui aussi forme, sous l'impulsion notamment de Monsieur Stéphane BRETHERS, qui propose aux associations d'engager une démarche de mutualisation du matériel associatif, par exemple.



Monsieur Jean-Michel MATHA, également Vice-président de la commission « Infrastructures sportives / Forêt / Sécurité », informe l'assemblée que la commission se réunira prochainement pour travailler le plan communal de sauvegarde.

Madame Jacqueline VANBRABANT, Conseillère déléguée, informe l'assemblée qu'elle a rencontré, avec Monsieur Serge GARDERE, Président du Conseil des sages, des représentants de la commune de Coimères, désireuse de mettre en place un Conseil des sages aussi réussi que l'expérience capsylvaine.

Madame la Maire précise qu'elle a reçu avec Monsieur Didier COURREGELONGUE et Madame Jacqueline VANBRABANT le bureau du Conseil des sages qui leur a présenté tout un ensemble de propositions pour les prochains mois et années de la mandature. Une partie des réflexions du Conseil des sages porte sur le cimetière et, notamment, une extension du colombarium, pour laquelle plusieurs entreprises sont en train d'être consultées.

Monsieur Jean-Luc GLEYZE informe l'assemblée que le projet d'un centre de formation a bien avancé ces dernières semaines, avec notamment la venue à Captieux de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine. Un comité de pilotage réunissant les différents acteurs prenant part au projet va bientôt avoir lieu et permettra de déterminer qui sera le porteur du projet. La liste des futurs services du centre de formation continue quant à elle de s'étoffer : une société marmandaise spécialisée dans les équipements de sécurité pour les seniors est intéressée par un appartement-témoin, par exemple ; l'idée d'un restaurant d'application chemine du côté de l'ESAT de Captieux, etc.

Questions diverses

Madame la Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu récemment deux nouveaux habitants de Captieux qui sont désireux de développer d'ici la fin de l'année une activité d'auto-moto-bateau-école sur la commune, en complément de celle qu'ils ont déjà à Langon, et qui sont donc à la recherche d'un local pour ce faire. Plusieurs vacants leur ont été signalés. Une telle offre répondrait à de réels besoins locaux, par exemple du côté des travailleurs de l'ESAT.

Monsieur Jean-Michel MATHA, Conseiller délégué, expose à l'assemblée les travaux d'éclaircissage et de coupe en cours sur les sites de Marahans, Pitecq et Tastes. La commune a déjà perçu 38 707 € et encaissera bientôt 47 000 €. D'autres éclaircissages sont prévus en 2021. Il informe l'assemblée qu'une consultation est également en cours pour le fleurissement de la route de Giscos et de la MARPA Cantelanne.

Madame la Maire, revenant sur le succès des décorations de Noël qui ont embelli le centre-bourg avec la complicité des parents d'élèves des écoles capsylvaines, de l'ESAT, de la MARPA Cantelanne et de l'EHPAD de Captieux, souhaite remercier Mesdames Vanessa GOUZON et Astrid LABOURGUIGNE, Conseillères municipales, pour leur implication dans ce projet. D'autres projets commencent déjà à être envisagés pour l'hiver prochain, tels qu'un goûter de Noël ou un concours du plus beau pin décoré.

Madame la Maire rappelle également son souhait d'embellir, avec la collaboration de l'Association des parents d'élèves, les cours de récréation des écoles maternelle et primaire et ce, d'autant plus que 10 arbres ont dû être abattus. Un projet de fresque est notamment à l'étude.

Madame Delphine PETIT, Conseillère municipale, revient quant à elle sur le projet de Conseil municipal des jeunes sur lequel elle a été missionnée. Un *flyer* est en cours d'élaboration pour faire connaître le Conseil municipal des jeunes et en recruter les futurs membres. Madame Delphine PETIT envisagera des jeux de cohésion d'équipe pour commencer mais le contexte sanitaire actuel les rend incertains. Madame la Maire rappelle également son souhait d'associer le Conseil municipal des jeunes au projet de skate-park qui doit voir le jour dans les prochains mois.

La séance a été levée à 22h30.

